



CAMP
DE
JOUR
DOLBEAU-MISTASSINI

GUIDE DU PARENT 2026

Plongez dans l'aventure !



C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au camp de jour estival du territoire de Dolbeau-Mistassini. Notre objectif principal est de lui permettre de vivre un été à la hauteur de ses attentes au cours duquel il pourra s'épanouir et s'amuser pleinement avec des jeunes de son âge et une équipe d'animateurs des plus dynamiques.

Afin de lui offrir un bel été, en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire attentivement ce guide du parent. À l'intérieur de celui-ci, vous trouverez toute l'information pertinente concernant le camp de jour.

Au plaisir de vous y voir et bon été !



Table des matières

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	3
SÉCURITÉ.....	5
INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT.....	5
PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT	6
RENCONTRE D'INFORMATIONS AUX PARENTS	6
CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT	6
CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR.....	7
MESURES DISCIPLINAIRES	7
RÈGLEMENTS POUR LES BAINADES.....	8
LOGISTIQUE.....	8
SANTÉ DE L'ENFANT	8
RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX.....	Erreur ! Signet non défini.
NOUVEAUTÉS	10

Camp de jour de Dolbeau-Mistassini

Bienvenue au camp de jour de la Ville de Dolbeau-Mistassini ! Toute l'équipe du Service des loisirs est heureuse de pouvoir accueillir votre enfant pendant la période estivale. Nous vous remercions de votre confiance et nous vous assurons que notre équipe dynamique sera présente afin d'offrir à vous et votre enfant une expérience positive et enrichissante.

Vous retrouverez dans ce guide toutes les informations concernant notre camp de jour et, si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à entrer en contact avec nous.

Pour nous joindre :

Service des loisirs : 418 276-0160 poste 2400

Geneviève Guay, Agente de développement en loisirs : 418 276-0160 poste 2404

Léa Robert, Animatrice en chef : 418 218-1215 ou campdejour@ville.dolbeau-mistassini.gc.ca

Afin de connaître tous les détails chaque semaine, inscrivez-vous au groupe Facebook :

[Camp de jour Dolbeau-Mistassini 2026](#).

LE CAMP DE JOUR, C'EST :

- Une équipe dynamique composée d'animateurs et d'accompagnateurs engagés ;
- Des journées thématiques captivantes et des jeux spéciaux touchant divers domaines tels que les arts, les sports, la culture, les sciences, et bien d'autres encore.

Objectifs principaux du programme :

- Permettre aux enfants de prendre part à un large éventail d'activités socioculturelles, sportives et expressives, combinant plaisir et apprentissage tout au long de l'été ;
- Offrir des expériences nouvelles favorisant l'autonomie, l'initiative et la créativité ;
- Stimuler la curiosité des enfants et leur permettre de mieux connaître leur environnement ;
- Créer des situations d'apprentissage dans un esprit de plaisir, de découverte et de développement personnel ;
- Encourager des interactions positives, inclusives et enrichissantes entre les participants.

À noter que le camp détient, depuis 2013, une accréditation conforme au cadre de référence de l'Association des camps de jour municipaux.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

FRÉQUENCE : Lundi au vendredi

EMPLACEMENT PRINCIPAL (CAMP DE BASE) : École Sainte-Thérèse

DATES : Du lundi 29 juin au vendredi 14 août 2026 (7 semaines)

**Ouvert à l'occasion de la fête du Canada*

HORAIRE : SERVICE DE GARDE INCLUS

- Vous devez reconduire votre enfant au camp de jour entre 7 h 30 et 9 h.
- À l'arrivée, un employé sera présent pour accueillir votre enfant. Les parents et tuteurs ne peuvent entrer à l'intérieur du site du camp de jour.
- Afin que les animateurs puissent assurer le contrôle des départs, les enfants quitteront leur groupe qu'après 16 h et devront quitter le camp de jour avant 17 h 30.
- Au moment du départ, un employé accompagnera votre enfant jusqu'à sa sortie du site.
- Si une situation exceptionnelle vous oblige à venir reconduire votre enfant après 9 h ou à venir le chercher avant 16 h, il est primordial d'avertir le camp de jour par téléphone ou par message texte.
- Aucun enfant ne pourra quitter le camp de jour seul, à moins que ses parents n'aient signé le formulaire d'autorisation prévu à cet effet auprès du responsable du camp.

Journée type au camp de jour :

	7 h 30 à 9 h	Arrivée des enfants (en continu) et activités libres ou dirigées
ANIMATION Votre enfant doit arriver au maximum à 9 h et quittera son groupe à 16 h	9 h 10 à 10 h 30	Animation
	10 h 30 à 10 h 45	Lavage des mains, collation, hydratation et crème solaire
	10 h 45 à 11 h 45	Animation
	11 h 55 à 13 h	Lavage des mains, le dîner et jeux libres à la table
	13 h à 14 h 45	Animation
	14 h 45 à 15 h	Lavage des mains, collation, hydratation et crème solaire
	15 h à 15 h 45	Animation
	15 h 45 à 16 h	Préparatifs au départ et embarquement dans l'autobus
	16 h à 17 h 30	Départ des enfants (en continu) et activités libres ou dirigées

Un calendrier détaillé des activités et des sorties vous sera remis lors de la rencontre de parents. Aucuns frais supplémentaires ne vous seront demandés pour ces activités.

Transport

Un transport est offert aux enfants du secteur Mistassini qui ne sont pas en mesure de se rendre dans le secteur Dolbeau. Ce service de transport est assujéti à une admission préalable. Les places restantes seront attribuées selon la demande lors de l'inscription.

Si votre enfant vient au camp à bicyclette, nous vous recommandons de lui procurer un cadenas. Nous ne sommes pas responsables des vols ni des bris.

Il est essentiel d'adopter un mode respectueux lors du transport par autobus. Dans le cas contraire, le privilège du transport pourrait être retiré.

SÉCURITÉ

Contrôle des présences :

La direction du camp prend les présences à l'accueil du service de garde, à l'arrivée et au départ des enfants. En tout temps, cette personne est en mesure de savoir combien d'enfants sont présents sur le site du camp.

Fréquence de la prise de présence :

- Arrivée et départ des enfants
- Dès qu'il y a un déplacement (à pied ou autre)
- Dès que l'enfant sort du site principal de camp
- Avant et après les activités aquatiques
- Avant et après chaque période d'activité

La direction du camp doit être informée si un enfant est autorisé à partir avec une autre personne qui n'est pas mentionnée dans la fiche de renseignement de l'enfant complété lors de l'inscription. Ainsi, pour la sécurité de vos enfants, nous nous réservons le droit de demander des pièces d'identité à toute personne venant chercher un enfant. Tous les détails de la procédure vous seront fournis lors de la rencontre de parents.

INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT

Le paiement et la fiche de renseignement dûment remplis confirment l'inscription pour les enfants âgés entre 5 et 11 ans. Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler une activité pour diverses raisons (ressources humaines, disponibilité de local, manque d'inscription, etc.).

**La maternelle 5 ans doit être complétée pour avoir accès au camp de jour.*

**Âge au 30 septembre 2025*



Activité annulée par la Ville :

- Le participant se verra rembourser la totalité de la semaine n'étant pas encore débutée.
- Après le début de la semaine, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de cours écoulées au moment de l'annulation.

Annulation par le participant :

- Le participant peut annuler une inscription sans frais avant le début de la semaine en adressant sa demande au Service des loisirs.
- Toute demande d'annulation après la tenue de la semaine de camp de jour ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- Toutefois, sur demande écrite et en cas de motif raisonnable (déménagement, billet médical, blessure, décès), un remboursement pourra être étudié par le Service, au plus tard, à la mi-saison. Cependant, le coût des services déjà rendus et 15 % pour les frais de gestion seront retenus.

Expulsion du camp de jour :

Dans le cas de renvoi d'un jeune du camp de jour, un remboursement au prorata des semaines réalisées et restantes sera accordé, des frais de 15% seront ajoutés.

Rabais familial :

Certaines activités sont admissibles à des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses. Une famille qui inscrit plus d'un enfant (18 ans et moins) **dans une seule transaction** à des activités admissibles (sauf activités spéciales) recevra un rabais instantané sur le coût d'inscription avant taxes :

Première inscription : prix régulier (sur l'activité au coût le plus élevé)

Deuxième enfant : 15 % de rabais

Troisième enfant : 20 % de rabais

Quatrième enfant et les suivants : 25 % de rabais

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Le camp de jour multiplie ses efforts depuis plusieurs années afin de permettre l'intégration des enfants vivant avec une situation de handicap.

Le programme d'accompagnement s'adresse aux enfants qui vivent une situation de handicap nécessitant la présence d'un accompagnateur pour permettre leur intégration (par exemple : TDAH, trouble de l'opposition avec provocation, déficience physique et/ou intellectuelle, dysphasie, trouble du spectre de l'autisme, etc.). L'enfant pourrait donc être jumelé avec un ou deux autres enfants, selon les besoins de chacun.

**Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'un accompagnement spécialisé.*

Pour avoir accès au programme, une demande d'admissibilité doit être complétée. Veuillez cocher la case correspondante dans la fiche d'inscription.

Pour plus d'informations : 418 276-0160 poste 2400

RENCONTRE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

Une rencontre d'informations aura lieu le **MARDI 9 JUIN dès 18 h 30 à l'Hôtel de Ville**. C'est une belle occasion pour faire un premier contact, pour en savoir plus sur le fonctionnement du camp ou encore pour poser des questions.

Mis à part la rencontre d'informations qui se déroulera avant le début de l'été, tous les parents recevront un appel téléphonique de la part de l'animateur attribué à leur enfant avant le début du camp.

Communication aux parents ou pour nous joindre :

Il est essentiel pour l'équipe d'animation d'entretenir de saines relations avec les parents. En ce sens, en cas de problème, l'équipe n'hésitera pas à prendre contact avec vous.



CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

Il est primordial :

- d'être respectueux envers les enfants et les employés du camp de jour ;
- d'employer un langage courtois et poli dans l'ensemble de vos communications ;
- d'acheminer sa plainte ou ses commentaires directement à l'animatrice en chef ou à la gestionnaire de camp, et non aux animateurs.

CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

Des règles de base ont été établies afin de procurer à tous les enfants un environnement sécuritaire à l'intérieur duquel ils pourront s'amuser :

Il est obligatoire :

- de faire preuve de respect à l'égard de toutes les personnes qui fréquentent le camp de jour (enfants, parents, animateurs, animatrice en chef, accompagnateurs, conducteurs d'autobus, sauveteurs de piscine, etc.) ;
- de maintenir en bon état les biens des autres jeunes ;
- d'établir une communication en utilisant un langage poli, respectueux et honnête ;
- de tenir compte des consignes des animateurs, de l'animatrice en chef, et agir en conséquence ;
- de rester avec son groupe en tout temps, que ce soit, pendant les activités, les collations et le repas.

Il est interdit :

- de détruire, de briser ou d'endommager le matériel du camp de jour ;
- de laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels ;
- **de faire preuve de violence.**



Il est demandé :

- de tenir les lieux propres, salubres et en bon état ;
- de placer sa boîte à lunch et son sac à dos dans son coin d'équipe de façon ordonnée et propre.

Il est à mentionner qu'aucun(e) bagarre, harcèlement ou forme d'intimidation ne sera toléré.

MESURES DISCIPLINAIRES

Afin d'assurer le bon fonctionnement du camp de jour, quelques règles ont été établies et une procédure d'intervention a été instaurée.

1^{er} avertissement --- > sera rencontré par l'animateur de son groupe en expliquant au jeune que ceci est son premier avertissement. Une feuille de suivi sera mise dans son dossier et le parent ainsi que l'animatrice en chef seront verbalement informés de l'intervention.

2^e avertissement --- > sera rencontré par l'animatrice en chef en expliquant au jeune que ceci est son deuxième avertissement. Une feuille de suivi sera de nouveau mise à son dossier et le parent sera informé verbalement de l'intervention. Informez la responsable des loisirs.

3^e avertissement --- > sera rencontré par la responsable des loisirs en expliquant au jeune que ceci est son dernier avertissement. Un suivi journalier écrit ou verbal sera instauré entre le parent et l'animatrice en chef.

Expulsion --- > en dernier recours, seule la responsable des loisirs pourra l'expulser du camp de jour.

Prenez note que chaque situation sera évaluée individuellement selon la sévérité du cas. Il est possible que la suspension/expulsion soit appliquée automatiquement.

RÈGLEMENTS POUR LES BAINADES

- Un après-midi de piscine et un après-midi de plage sont prévus par groupe par semaine. En cas de pluie, les périodes de baignade pourraient être déplacées à la piscine intérieure.
- Il est obligatoire que tous les enfants du camp de jour qui fréquenteront les plans d'eau soient évalués par l'équipe des sauveteurs lors de leur première visite. À la suite de cette évaluation, ce sera au sauveteur de déterminer si le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour la sécurité du jeune.
- Le gilet de sauvetage est obligatoire pour les enfants de 7 ans et moins.

LOGISTIQUE

Crème solaire :

Nous recommandons le port d'une casquette ou d'un chapeau afin de protéger le visage et la tête des coups de soleil. Il est de la responsabilité des parents d'appliquer la crème solaire avant l'arrivée de l'enfant au camp de jour. Les animateurs verront à l'application de la crème solaire à l'heure des collations et du diner ou au besoin selon la température.

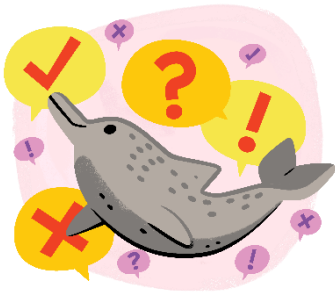
Sac à dos :

Il est interdit d'apporter des objets personnels au camp de jour, sauf lors des activités spéciales.

Les tablettes, cellulaires ou autres appareils électroniques ne sont pas admis.

Le sac à dos de votre enfant doit **OBLIGATOIREMENT** contenir les éléments suivants :

- Un maillot de bain
- Une paire d'espadrilles et une paire de sandales
- Du chasse-moustiques
- Un bonnet de bain
- Une serviette de plage
- De la crème solaire
- Des vêtements contraires à ce qu'il porte. Par exemple, s'il porte un chandail à manche longue, veuillez prévoir de lui mettre un chandail à manche courte dans son sac à dos.



IMPORTANT : Identifier tous les vêtements et matériel de votre enfant.

Le camp n'est pas responsable d'aucun bris, vol, ni d'aucune perte.

Période de repas :

Tous les enfants dînent au camp. Ils doivent apporter un **LUNCH FROID** tous les jours. Veuillez aussi prévoir deux (2) collations santé par jour ainsi qu'une bouteille d'eau réutilisable.

Les aliments contenant des traces de noix et d'arachides sont interdits sur le site.

SANTÉ DE L'ENFANT

Certaines situations particulières demandent d'agir le plus rapidement possible, comme lorsqu'il survient des cas de gastroentérite ou de poux. Afin d'éviter la multiplication de la problématique, nous demandons la collaboration de tous les parents en effectuant les démarches appropriées.

Si votre enfant a de la fièvre, une maladie contagieuse ou des poux, vous devez le garder à la maison et aviser l'animatrice en chef. Un mémo sera publié sur le groupe de parents Facebook. Tout enfant porteur de poux sera retourné à la maison. Le traitement approprié devra avoir été appliqué par les parents pour que l'enfant puisse revenir au camp de jour.



Accident :

En cas d'accident, nous communiquons immédiatement avec les personnes-ressources mentionnées dans la fiche de santé. Nous nous réservons le droit d'utiliser les services ambulanciers au besoin. Des secouristes certifiés sont sur place et ont accès en tout temps aux trousse de premiers soins. Pour chaque accident, un rapport est rempli.

Il est de votre responsabilité de transmettre toute nouvelle information médicale concernant votre enfant afin que l'équipe d'animation puisse l'ajouter à sa fiche de renseignement.

Médicament, vente libre et médicament prescrit :

Il est à noter, qu'aucun médicament, tant en vente libre que prescrit, ne sera distribué par le personnel du camp de jour.

L'animatrice en chef et la responsable du camp peuvent être autorisés par les parents à distribuer ou à administrer des médicaments prescrits, si les circonstances le justifient :

- Impossibilité de prendre le médicament à la maison à cause des heures indiquées sur l'ordonnance du médecin ou du pharmacien.

Il est, dans ce cas, obligatoire de remplir le formulaire d'autorisation parentale et d'y préciser de la façon la plus détaillée possible les jours, heures, doses, les conditions de la prise de la médication, recommandations et symptômes possibles ou observés à la maison.

Médicament par inhalation :

Dans le cas où l'enfant doit utiliser une pompe, par exemple du *ventolin*, le parent doit la mettre dans le sac de l'enfant tous les jours. L'enfant sera responsable de son auto-administration.

Auto-injecteur :

Il est important de fournir une photo de votre enfant dans le cas où celui-ci a une allergie grave présentant un risque de choc anaphylactique et de mettre son auto-injecteur dans son sac. Le parent doit aviser l'animateur de l'endroit où l'auto-injecteur est disposé et signer l'autorisation d'administration.

Allergies alimentaires :

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera très important d'inscrire cette information sur la fiche santé et de rencontrer l'animatrice en chef du camp afin de lui expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier. De plus, toujours en raison des allergies alimentaires, les enfants doivent s'abstenir de partager leurs repas et leurs collations avec leurs amis.

NOUVEAUTÉS

Le Grand camp — Nouveauté pour les 10 - 11 ans

Cette année, les enfants âgés de 10 et 11 ans vivront des activités conçues spécialement pour eux !

- Un camp adapté aux plus grands :
 - Choix d'activités et d'horaire encadré par les animateurs
 - Activités de développement de l'autonomie et du sens des responsabilités
 - Activités de base maintenues : jeux, sorties, activités spéciales et moments inoubliables entre amis!

- Un projet de participation citoyenne :
Les jeunes réaliseront un projet concret dans le milieu, accompagnés par une équipe dynamique et formée pour les guider à chaque étape.

- Une collaboration avec la Maison des jeunes Le Jouveveau :
Les jeunes auront l'occasion de découvrir un nouveau milieu et de fréquenter les locaux durant l'été, facilitant ainsi la transition vers l'adolescence.

Pour les finissants : Une activité spéciale aura lieu lors des derniers jours du camp pour souligner leur passage au Camp de jour de Dolbeau-Mistassini.

Semaine spéciale — Sécurité aquatique (du 19 au 25 juillet 2026)

Dans le cadre de la Semaine nationale de prévention de la noyade, tous les enfants du camp seront invités à participer à des activités axées sur la sécurité aquatique, le tout présenté de façon amusante et sécuritaire.

Tous les détails seront transmis à la rencontre de parents du 9 juin dès 18 h 30 à l'hôtel de Ville.

**Votre collaboration est nécessaire pour que le plaisir soit présent
tout au long de la saison estivale.**



Au plaisir de rencontrer votre enfant !